



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E25591

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2023

ÉDITÉ LE 14/04/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1997

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
350 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 97B1262

Siret : 414 241 703 00027

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4027602

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 691015

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 691015

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : THERMO CONCEPTS

75, RUE PRINCIPALE
67470 SELTZ

Téléphone : 03 88 86 86 65

Fax : 03 88 86 14 10

Portable :

Site Internet :

E-mail : thermo.concepts@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
MASTIO RENE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 32

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/10/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	27/10/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	27/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	18/03/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	27/10/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	27/10/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	18/03/2021
o Ventilation mécanique	18/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.